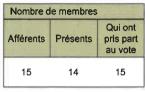
République Française Département Loiret Commune de Sennely

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 12/09/2025



Vote A l'unanimité Pour : 15 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le: 15/09/2025

Publication ou notification du :

15/09/2025

L'an 2025, le 12 Septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/09/2025.

Présents: M. de DREUZY Philippe, Maire,

Mmes: COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND

Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,

MM: BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS

Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusé ayant donné procuration :

M. AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme

**BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne** 

## 2025-37 - Demande de Fonds de Concours 2025 CCPS Acquisition Poêle à granulés logement gardien camping

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2025 pour le poêle du logement du gardien de camping.

Le coût prévisionnel de l'opération est financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	Plan de financement	
5 094,00 €HT	Fonds de Concours CCPS:	2 547,00 €
	Commune:	2 547,00 €
	TOTAL:	5 094,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- APPROUVE le projet et le plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2025 pour l'acquisition d'un poêle à granulés pour le logement du gardien de camping.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/09/2025

Le Secrétaire de séance, M. BOUQUIN Jean-Jacques

Le Maire. M. de DREUZY Philippe

PLADY